



Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral des routes (OFROU)
3003 Bern

Transmis par mail à : netzplanung@astra.admin.ch

Berne, le 29 avril 2022 / FP

Procédure de consultation « Plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024 à 2027, étape d'aménagement 2023, crédit d'engagement sur le réseau des routes nationales »

Prise de position de l'Automobile Club de Suisse ACS

Personne à contacter pour toute question complémentaire :
Fabien Produit, Secrétaire général Automobile Club de Suisse ACS,
fabien.produit@acs.ch tél. 031 328 31 17

Madame la Conseillère fédérale Sommaruga,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous avoir associé à la mise en consultation « Plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024 à 2027, étape d'aménagement 2023, crédit d'engagement sur le réseau des routes nationales ».

En sa qualité de membre de routesuisse, l'ACS soutient la prise de position de cette fédération concernant la présente consultation. Dans l'intérêt de nos membres, les points suivants relèvent d'une importance particulière. C'est pourquoi nous souhaitons les mettre en avant ci-dessous :

Constatation générale :

Le réseau des routes nationales revêt une très grande importance au sein du système global de transport. Le projet permet de maintenir la disponibilité et la fonctionnalité de cette infrastructure essentielle. Ceci est d'une importance cruciale pour notre économie, notre prospérité et notre mobilité individuelle. Pour cette raison, l'ACS salue ce projet en principe.

Considération plus détaillée :

Adaptation du réseau des routes nationales en fonction des besoins

L'ACS constate que par rapport au dernier message, le réseau des routes nationales est privé de son développement à long terme. La vision du futur, proposée dans le dernier message, prévoyait de développer le réseau des routes nationales en passant systématiquement à au



moins 2x3 voies entre les zones urbaines. Dans la communication concernant la proposition actuelle, il est fait référence à des « mesures en faveur d'une utilisation efficace de l'existant ». De notre point de vue, une adaptation du réseau des routes nationales en fonction des besoins, sur la base de la croissance démographique et économique, ne peut être garantie de cette sorte. Les mesures énumérées par le Conseil fédéral pourraient contribuer à une meilleure utilisation du réseau existant, mais elles ignorent totalement la congestion des routes qui, en raison de la croissance démographique, augmentera encore plus rapidement à l'avenir.

Par conséquent, l'ACS demande que le développement à long terme du réseau des routes nationales en fonction des besoins soit maintenu, car celui-ci constitue, à l'avenir aussi, la base de notre économie, de notre prospérité et de notre mobilité.

Attribution des projets dans PRODES en fonction de l'horizon de réalisation

En examinant le dossier de plus près, l'ACS ne saisit pas vraiment la priorisation des projets en vue de l'horizon de réalisation (2030, resp. 2040). Ainsi, le projet « Zürcher Oberlandautobahn » qui devrait combler la liaison manquante de la N1 entre Uster et Betzholz est considéré moins urgent en termes de délai et est attribué à l'horizon de réalisation 2040. Du point de vue de l'ACS, combler cette brèche est de la plus haute priorité, car cela représentera une décongestion majeure, attendue depuis longtemps par les localités concernées. Toutefois, les projets prévus dans PRODES de l'horizon de réalisation 2030 ne doivent pas en être affectés.

Augmentation de l'efficacité lors de l'étude de projets routiers

La communication du Conseil fédéral mentionne qu'il y aura malheureusement des retards dans la mise en œuvre des projets routiers décidés de manière contraignante par le Parlement. À cet égard, l'ACS se pose la question de savoir si, lors de l'étude de projets, la consultation des offices au sein de l'administration fédérale ne pourrait pas être allégée. Nous avons l'impression que certains processus internes à l'administration sont redondants. La mise en œuvre des projets routiers dans les délais impartis doit impérativement être garantie.

Remarques finales :

De manière générale, l'ACS salue la proposition, car elle comprend la mise à disposition des moyens nécessaires au maintien et au fonctionnement du réseau des routes nationales ainsi que de cinq projets routiers visant à obtenir une extension des capacités. Nous sommes toutefois préoccupés concernant la planification adaptée aux besoins à long terme du réseau des routes nationales et de l'efficacité lors de la mise en œuvre des projets routiers.

En raison de la croissance démographique progressive et des besoins de mobilité qui en découlent, un développement à long terme du réseau des routes nationales, tenant compte parallèlement des besoins en infrastructure de toutes les régions, est indispensable.

Nous vous faisons parvenir le questionnaire dûment rempli dans un second document.



Par avance, nous vous remercions de l'attention que vous portez à ce courrier et de la prise en compte de notre position.

Meilleures salutations,

Automobile Club de Suisse

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Produit', is written over a faint, light blue circular stamp or watermark.

Fabien Produit
Secrétaire général

L'ACS

Fondé à Genève le 6 décembre 1898, l'Automobile Club de Suisse (ACS) est une association regroupant quelque 95'000 automobilistes suisses pour la sauvegarde des intérêts de la politique de transport, de l'économie, du tourisme, du sport et d'autres intérêts liés au transport individuel motorisé. Il accorde une attention particulière à la législation sur la circulation routière ainsi qu'à son application et s'engage en faveur de la sécurité routière.